

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 817

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« procréer, »

les mots :

« concevoir un enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi discuté veut nous faire passer d'une réalité à un mirage en prenant au passage en otage les enfants qui naîtront des PMA. D'une réalité où notre société a encore conscience qu'un enfant est conçu par un homme et une femme, à une société où l'on va créer des enfants pour deux femmes et bientôt pour deux hommes. Si le mot procréer est scientifiquement juste, l'expression "concevoir un enfant" est plus explicite, plus parlante pour nous rappeler que le Parlement n'est pas en train de discuter d'une loi pour des couples mais une loi contre des enfants qui vont être conçus sans père. Et cela volontairement.